

Bulletin à candidature à déposer
avant le jeudi 21 mars 2019 dans
l'urne mise à votre disposition:

- **Maison de la citoyenneté**
33, avenue Gabriel-Péri

Tirage au sort
le jeudi 28 mars 2019
à la Maison de la citoyenneté.

lacourneuve.fr



CONSEIL CITOYEN

PRENEZ PLACE!

Aménagement urbain, vie de quartier,
développement économique, culturel et social...

Portez-vous volontaire
avant le 21 mars 2019

**C'EST VOUS
QUI DÉCIDEZ!**



Anatome - Photo : © Ville de La Courneuve - Fabrice Gaboriau

laCourneuve

LE CONSEIL CITOYEN

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les Conseils citoyens :

« Ces Conseils doivent développer la participation citoyenne dans tous les quartiers prioritaires. Ils s'inscrivent dans une démarche de co-construction et se basent sur la prise en compte de l'expertise des habitants dans le cadre de la Politique de la Ville* ».

* La Politique de la Ville consiste en un ensemble d'actions de l'État français visant à **revaloriser certains quartiers urbains** dits « sensibles » et à **réduire les inégalités sociales** entre territoires. Elle comprend des mesures législatives et réglementaires **dans le domaine de l'action sociale et de l'urbanisme**, entre les collectivités territoriales et leurs partenaires (bailleurs sociaux, milieux économiques, associations, etc.).

Le rôle des membres

Les membres du Conseil citoyen échangeront sur les questions centrales de la Politique de la Ville, comme le logement, la santé ou encore l'éducation. Ils participeront ainsi à la vie de la cité en impulsant des projets et en suivant leur réalisation.

Les valeurs

Le Conseil établira une charte de fonctionnement qui, en plus des aspects techniques (organisation de l'instance, renouvellement...) devra respecter les principes de :

- Liberté
- Neutralité
- Égalité
- Indépendance
- Fraternité
- Pluralité
- Laïcité

LA COMPOSITION DU CONSEIL CITOYEN

Le Conseil citoyen de la Ville respectera le principe de parité hommes/femmes. Il sera composé de 35 membres répartis en deux collèges :

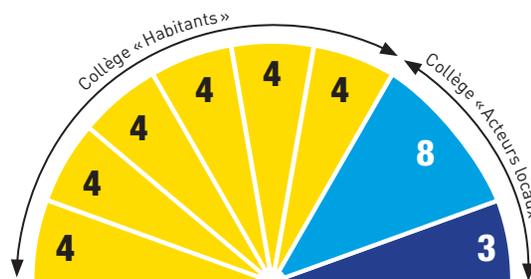
• Collège « Habitants », 24 membres

4 membres, dont au moins 1 jeune de moins de 25 ans, par quartier

- La Gare : 4
- La Tour / Braque / Orme-Seul / Moulin-Neuf : 4
- Verlaine / Waldeck-Rochet : 4
- Centre-ville : 4
- Quatre-Routes / Rateau : 4
- Quatre-Routes / Anatole-France : 4

• Collège « Acteurs locaux », 11 membres

dont 8 associations et 3 acteurs économiques



FAIRE PARTIE DU CONSEIL CITOYEN

Si vous souhaitez participer au Conseil citoyen, remplissez le bulletin d'inscription ci-contre en précisant la nature de votre candidature, en tant qu'« Habitant » ou en tant qu'« Acteur local » puis déposez-le dans une des urnes mises à votre disposition (voir bulletin d'inscription) **avant le jeudi 21 mars**.

Les membres du Conseil citoyen seront désignés à l'issue d'un tirage au sort qui se déroulera à la Maison de la citoyenneté.

Bulletin d'inscription au tirage au sort du Conseil citoyen

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :@.....

Genre : féminin masculin

• Votre quartier de résidence :

- La Gare
- La Tour/Braque/Orme-Seul/Moulin-Neuf
- Verlaine/Waldeck Rochet
- Centre-ville
- Quatre-Routes/Rateau
- Quatre-Routes/Anatole-France

Tranche d'âge : 16 à 25 ans 26 ans et plus

Membre d'une (ou plusieurs) association(s) : oui non

Si oui, laquelle (lesquelles) ?

Membre d'une instance de démocratie participative :

oui non

Si oui, laquelle ?

Candidature dans la catégorie (un seul choix possible) :

- Collège « Habitants »
- Collège « Acteurs locaux », en tant que :
 - Association
 - Entreprise

Précisez le nom de votre structure :